

**Présents** :

Géraldine Douville, Agnès Legroux, Sandrine Pasquiet, Thomas de Boysson, Paul Taillet-Pinet, Childéric Thoreau, Stéphane Leconte, Vincent Cardon, Christophe Leconte, Antoine Martin, Loïc Merlet, Xavier Montoir, Eric Lesellier

**Excusés** : Vincent Benoist, Fabien Tournadre

Points Abordés	Projet/ Tâche	Responsable POM	A faire
<b>Adoption du PV</b>	Le PV de la réunion du 19 Février n'a pas été validé	Agnès	Suite à un oubli, il sera à valider au CoDir suivant
<b>Points d'étapes</b>	Le stage de Pâques aura lieu (Les encadrants seront Killian et Samuel, accompagnés de Maud. Elliot attend de connaître ses dates d'examens pour confirmer sa présence)	Killian et Xavier	
	...	...	
<b>Contrat location</b>	Nos CGV comportent la possibilité de verser des arrhes lors de la réservation. Juridiquement, les <i>arrhes</i> et les <i>acomptes</i> sont très différents. Après avoir pris conseil auprès du service juridique de la FFCK, le CoDir décide de suivre les recommandations du service juridique en choisissant la formule de l'acompte.	Paul	Une modification des CGV (conditions générales de vente) devra être faite sur le site internet du club
<b>Gouvernance POM</b>	Ordre du jour : 10 jours avant le CoDir les secrétaires envoient aux membres du CoDir leur proposition de point à discuter. Réponse attendue dans les 3 jours, synthèse avec la présidence, expédition de l'OdJ définitif 5 jours avant la date	Eric, Sandrine	

	<p>Validation du compte rendu : sous 10 jours par les secrétaires et la présidence</p> <p>Diffusion : envoi aux adhérents du club d'un lien pour communication du CR. Le CR sera déposé sur le drive pour archivage obligatoire</p> <p>Suivants les besoins les commissions peuvent être réactivées pour accomplir un travail défini soit par la présidence (cas d'urgence), soit par le CoDir Exemple : Le CoDir identifie les référents en charge des compétitions inscrites au calendrier du club pour gérer les contraintes d'organisation en amont, notamment vis-à-vis des compétiteurs adultes.</p> <p>Rappel : Killian est chargé d'emmener les jeunes à toutes les compétitions régionales CRPJ</p>	Eric, Sandrine	<p>→</p> <p>A faire à chaque CoDir</p>
<p><b>Saison estivale</b></p>	<p>Les besoins du club sont définis comme suit : 3 agents d'accueils-« navetteurs », et un chef de base. Agents d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maud postule pour Juillet/Aout,</li> <li>- Jérôme pour Juin, Juillet, Aout,</li> <li>- reste un poste à pourvoir.</li> </ul> <p>La répartition des affectations de chacun sera de la responsabilité du chef de base Chef de base : le contrat proposé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Du 15 Avril au 7 Mai ; 10h/semaine</li> <li>Du 8 Mai au 30 Juin : 28 h/semaine</li> <li>Du 1 Juillet au 31 Aout : 35 h/semaine</li> <li>Du 1 au 30 Septembre 28 h/semaine</li> </ul> <p>Avec une rémunération de 13.57 euros brut/heure, soit environ 1600 euros net, plus un intéressement au CA proportionnel à celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 55000 à 65000 ; 5% de la différence,</li> <li>- de 65 à 72000 ; 6%,</li> </ul>	Thomas, Agnès	Diffusion du poste de saisonnier à relancer

	<p>- de 72 à 80000 ; 7.5%, - et au-delà 10%.</p> <p>Les saisonniers se partagent au prorata de leur temps de travail un intéressement du même pourcentage (à répartir sur 2 ou 3 personnes).</p> <p>Le candidat s'est manifesté, qui a un profil de kayakiste souhaite des conditions plus favorables en matière de temps de travail et de salaire.</p> <p>Thomas propose au CoDir de passer à 14.5 euros brut de l'heure, 35 heures/semaines du 8 Mai au 30 Septembre, et éventuellement, du télétravail pour les semaines à 10 heures/semaine.</p> <p>Validation de la proposition par le CoDir.</p> <p>Une autre candidate s'est manifestée, avec un profil de gestionnaire et une expérience internationale, habitant sur Orléans. Elle doit être auditionnée jeudi 21 à 15h30.</p>		<p>En cours : audition candidate cheffe de base.</p>
<b>Communication</b>	<p>Les flammes (8) ont été commandées</p> <p>Les modèles d'autocollants sont présentés et seront commandés : 20 autocollants camion (modèle 2, vert foncé), 10 autocollants bateaux (modèle 1, vert clair), 250 petits autocollants (modèles vert foncé), qui seront distribués en grande partie aux adhérents.</p>	Christophe	Commandes à faire
<b>Point subvention</b>	<p>Pour la subvention PSF 2024 (projets sportifs fédéraux), la date limite est le 18 Avril. 50% de la subvention est reversée au club. Minimum 1500 euros.</p> <p>Le club peut se positionner sur 3 actions, parmi lesquelles on trouve la féminisation, la lutte contre les violences, la pratique handisport.</p>	Thomas et Xavier	Communiquer sur le sujet avec Thomas
<b>Bilan compétition descente 25 février</b>	<p>Bilan positif grâce à la buvette.</p> <p>Manque de participation hors coupe jeune (environ 50 participants).</p>		<p>Tarifcation de l'inscription à revoir pour la prochaine fois.</p> <p>Proposer hors vacances scolaires</p> <p>Communiquer sur la date plus en amont</p>

<b>Divers</b>	Pas de Loirétaine cette année		
		A. Martin	Communication adhérents tour de l'Île Vertime et Dordogne Intégrale
	Formation aux membres du CoDir sur les outils internet de communication	Paul, Childéric	Le 2 avril à 18h30, pour la partie gestion Date à définir pour la partie chrome (mail, drive...)
<b>Prochain CODIR</b>	Le 17 Avril, 18 heures, Ile Charlemagne		
<b>Co-rédaction CR</b>	E. Lesellier, S. Pasquiet, A. Legroux, T. De Boysson		